

**DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE  
RENNES MÉTROPOLE – BOURGBARRÉ**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**PLAN LOCAL D'URBANISME  
MODIFICATION N°3**

Par arrêté du Président de Rennes Métropole n° A 17.587 du 30 mai 2017, une enquête publique est prescrite sur le projet de Modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bourgbarré, portant notamment sur l'actualisation du règlement graphique avec le passage en zone N des secteurs UE1 aux lieux dits "la Douetée" et "la Jacaudais" et à l'est de la zone d'activités des Placis.

Madame COURONNE-LE PALLEC, enseignante, a été désignée en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes.

Les pièces du dossier et le registre d'enquête pourront être consultés par le public à la Mairie de Bourgbarré :

**du lundi 26 juin 2017 au mardi 25 juillet 2017 inclus**  
aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie.

Les pièces du dossier pourront également être consultées par le public sur le site internet <http://metropole.rennes.fr/> et à l'Hôtel de Rennes Métropole sur un poste informatique – accueil du service Droits des Sols - 4 avenue Henri Fréville à Rennes (métro Clémenceau), aux horaires d'ouverture habituels.

Les observations du public sur le projet pourront être consignées sur le registre d'enquête ou être adressées par courrier à la Mairie de Bourgbarré, à l'attention de Madame la Commissaire Enquêteur – Modification n°3 du P.L.U. de Bourgbarré, à l'adresse suivante : Mairie de Bourgbarré, 1, rue des Sports BP 43006 – 35230 BOURGBARRÉ.

La Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Bourgbarré pour y recevoir ses observations, propositions écrites ou orales sur le projet tel que proposé, aux dates suivantes :

- **Lundi 26 juin 2017 de 9h à 12h,**
- **Samedi 8 juillet 2017 de 9h à 12h,**
- **Mardi 25 juillet 2017 de 15h à 18h**

Des informations complémentaires sur le dossier pourront être demandées à la Mairie de Bourgbarré (Tél. 02.99.57.66.96).

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions de la Commissaire Enquêteur seront déposés à l'Hôtel de Rennes Métropole et à la Mairie de Bourgbarré pendant un an, où toute personne pourra en prendre connaissance. Ces documents seront également publiés pendant la même durée sur le site internet de Rennes Métropole : <http://metropole.rennes.fr/>

À l'issue de l'enquête et au vu du rapport et des conclusions de la Commissaire Enquêteur, le projet de Modification n°3 du PLU de Bourgbarré pourra être approuvé par délibération du Conseil de Rennes Métropole, après avis du Conseil Municipal de Bourgbarré.